



**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES POUR
PERSONNE MAJEURE**

ENTRE:

M. - Mme. - Mlle. (Dénommé(e) ci-après "le Modèle")

ET

M. - Mme. - Mlle. (Dénommé(e) ci-après "le photographe")

Le modèle reconnaît avoir autorisé le photographe à réaliser des photographies le mettant en scène et à utiliser son image.

Date des prises de vue

Le modèle certifie être majeur(e). Le photographe certifie être adhérent de l'Association Photographique de Plérin, ART'images, Atelier Studio.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, le modèle autorise le photographe à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le photographe de l'Atelier Studio de l'Association Photographique de Plérin, ART'images sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de cinq ans, intégralement ou par extraits, et notamment :

Presse photo: OUI – NON

Exposition: OUI – NON

Projection publique: ... OUI – NON

Site Internet: OUI – NON - (préciser adresse URL)

Livre: OUI – NON

Carte postale: OUI – NON

Publicité: OUI – NON

Autres (à préciser)

Restrictions sur les photographies suivantes (n° des photos ne devant pas être représentées) :

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation commerciale de ces photographies. Si cela devait être, il contactera le modèle auparavant pour établir un nouveau contrat afin de s'accorder sur la rémunération revenant au modèle.

Fait à Plérin, le 2009 en deux exemplaires et de bonne foi.

Mention "Lu et approuvé" Nom, prénom, + Coordonnées + signature des 2 parties.

Le modèle

Le photographe

Le photographe demande au modèle, auteur de cette autorisation, de se mettre en relation avec lui et de lui indiquer quelle(s) photographie(s) il (le modèle) souhaite faire figurer sur son site Internet personnel, afin d'obtenir son accord avant publication.

Ceci dans le but d'éviter de placer sur Internet des photographies qui ne seraient pas au meilleur de la présentation souhaitée par le photographe.

Le photographe bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Le photographe s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à la disposition du modèle un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Le modèle confirme en tant que besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est son intérêt pour *Le développement artistique de l'Association Photographique de Plérin, ART'images*, ce qu'il reconnaît expressément.

En conséquence de quoi, le modèle reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Le modèle garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

En cas de litige, les parties conviennent de ne saisir les tribunaux compétents qu'après avoir apuré toutes voies de conciliation. Il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.